



flash

ENSEIGNANTS EN LYCÉE PROFESSIONNEL,
EN SECTION D'APPRENTISSAGE ET EN EGPA

Elise DINNAT responsable VOIE PRO 974

seunsaelise974@gmail.com

Tel : 06.92.63.36.91

se-unsa.org

N°10 – OCTOBRE 2021 - Tous nos flashes sont visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#)

Les promotions à la HC et à la CLASSE EXCEPTIONNELLE

En plus d'une revalorisation de la classe normale, le SE-Unsa avait demandé des améliorations pour le déroulement de carrière, avec une accélération des passages entre les trois grades : classe normale/hors classe/classe exceptionnelle. Nos demandes insistantes ont été partiellement entendues.

- Hors classe

L'amélioration 2021 des taux de passages à la hors classe est seulement stabilisée à 18% pour 2022. Le SE-Unsa continue à revendiquer un taux de 20 % contre 17 % en 2020 et 18 % en 2021 et 2022.

- Classe exceptionnelle

Comme le SE-Unsa l'avait demandé depuis sa création, les viviers d'accès seront rééquilibrés entre le vivier 1 (fonctions particulières) et le vivier 2 (dernier échelon de la hors-classe).

Ils passeront de 80 % - 20 % à 70 % - 30 %.

La liste des fonctions devrait s'allonger après de nouvelles discussions en septembre.

À la demande du SE-Unsa, la durée d'exercice de ces fonctions pour être éligible devrait être raccourcie.

Le BAC PRO - Le déroulement de l'épreuve (oral de rattrapage BAC PRO)

- Après réception des relevés, les candidats devront choisir entre deux disciplines parmi les matières de l'enseignement général.

- **Une première discipline sera choisie dans la sous-épreuve regroupant français ou histoire-géographie et EMC.**
- **La deuxième discipline sera choisie dans la sous-épreuve regroupant mathématiques ou physique chimie ou économie-gestion ou économie-droit ou PSE**, en fonction de la spécialité concernée.

Les sujets seront tirés au sort le jour de l'épreuve. *Auparavant il pouvait y avoir parfois une discipline professionnelle à l'épreuve orale, celle-ci ne sera plus présente quelle que soit la spécialité.*

Mes indemnités de tuteur :

- Je suis **tuteur d'un professeur stagiaire** : 1250 €/AN et par stagiaire
- Je suis **tuteur d'un étudiant contractuel alternant** en master Meef ou d'un étudiant AED en préprofessionnalisation : 800 € / an
- J'accueille un **étudiant M1** en stage d'observation : 150 €

Mon mouvement à l'étranger :

- Du 9 au 30 septembre vous pouvez candidater à un poste en AEF, Mission Laïque ou l'AFLE (association française du liban) – consultez le BO du 9 septembre 2021 [ICI](#)
- Pour un accompagnement individualisé, le secteur SE UNSA hors de France (HDF) vous propose un suivi personnalisé. Remplissez le formulaire de suivi [ici](#)

Le CAPPEI

Tout comme la validation des acquis par VAE, le CAPPEI peut être obtenu de la même façon par VAEP (validation des acquis de l'expérience professionnelle, du 24 septembre au 8 octobre.

Conditions :

- Etre titulaire depuis au moins 5 ans
- Dont une expérience minimale dans le domaine de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Vous avez dû être destinataire de la circulaire. Si ce n'est pas le cas, contactez-nous.

Elise DINNAT responsable voie pro SE UNSA